

## **Rapport du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes "Les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical : Des remarques aux violences, la nécessité de reconnaître, prévenir et condamner le sexisme" - 26 juin 2018**

26/06/2018

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) « identifie 6 types d'actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical, dont certains relèvent des violences : Non prise en compte de la gêne de la patiente, liée au caractère intime de la consultation ; Propos porteurs de jugements sur la sexualité, la tenue, le poids, la volonté ou non d'avoir un enfant, qui renvoient à des injonctions sexistes ; Injures sexistes ; Actes (intervention médicale, prescription, etc.) exercés sans recueillir le consentement ou sans respecter le choix ou la parole de la patiente ; Actes ou refus d'acte non justifiés médicalement ; Violences sexuelles : harcèlement sexuel, agression sexuelle et viol. »

Le HCE émet 26 recommandations, articulées autour des 3 axes suivants : Reconnaître l'existence et l'ampleur des actes sexistes, dont certains relèvent des violences, dans le cadre du suivi gynécologique et obstétrical - Prévenir les actes sexistes relatifs au suivi gynécologique et obstétrical - Améliorer et faciliter les procédures de signalements et condamner les pratiques sanctionnées par la loi.